

LETTRE D'INFORMATION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

12 mai 2020

Chère Collègue, Cher Collègue,

Tous nos regards se tournent désormais vers deux choses : la sécurité sanitaire des personnes et la reprise économique. Concrètement, l'une ne va pas sans l'autre et réussir le déconfinement, c'est unir nos efforts dans ce sens. Afin de faciliter l'accès aux différentes mesures de soutien aux entreprises, j'ai souhaité mettre en œuvre une forme de guichet unique d'informations [<https://tours-metropole.fr/guide-aides-entreprises-covid>], véritable guide des aides ciblées en fonction des interrogations ou des besoins de chacun des acteurs économiques de notre territoire métropolitain. Bonne lecture et à très bientôt. Avec toute mon amitié.

Philippe BRIAND

Président de Tours Métropole Val de Loire

OUVERTURE DES PARCS ET BOIS METROPOLITAINS

Bois de la Camusière à Saint-Avertin, parc des Grandes Brosses à Mettray, bois de La Rabelais à Saint-Cyr-sur-Loire, bois de la Chambrerie et parc éco-ludique de La Gloriette à Tours, **Tours Métropole Val de Loire gère** et entretient **600 hectares d'espaces verts dont 90 hectares d'espaces boisés**.

Depuis le 11 mai, date de mise en œuvre du plan national de levée progressive du confinement, et le classement en vert du département d'Indre-et-Loire, l'ensemble du patrimoine naturel métropolitain peut rouvrir au public. L'occasion pour les habitants de découvrir ou re-découvrir ces espaces de nature et enfin, de pouvoir prendre une grande bouffée d'air après deux mois de confinement, tout en restant à proximité de chez soi.

Durant le confinement, les équipes métropolitaines des espaces verts sont restées mobilisées pour assurer la préservation essentielle de ce patrimoine vert : tontes pour assurer la sécurité le long des voies, arrosage des plantations et des serres de production, nourrissage et soins des animaux.

La réouverture des parcs et jardins ne peut se faire que dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale. La pratique d'activités sportives y est autorisée dans les mêmes conditions.

Un nouveau point d'étape sera fait d'ici au 2 juin pour évaluer les modalités de reprise des pratiques sportives en salles et des disciplines qui nécessitent un contact.



REPRISE D'ACTIVITÉS POST-COVID : LE POINT SUR LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Alors que la levée du confinement s'opère et que le gouvernement vient de publier un protocole national à destination des entreprises, **Tours Métropole Val de Loire a synthétisé sur son site internet les dispositifs d'accompagnement à la reprise des professionnels**. Les réponses et ressources sont actualisées quotidiennement et viennent compléter le guide des aides aux entreprises développé depuis le début du confinement par la Métropole. >> www.tours-metropole.fr

SOUTIENS FINANCIERS

Le Ministère de l'économie et des finances a d'ores et déjà prolongé les reports de cotisations sociales pour le mois de mai.

Par ailleurs, le volet Régional du plan National de solidarité actuellement mis en œuvre qui permet aux TPE d'obtenir une aide pouvant aller jusqu'à 5000 €, sera complété dès le mois de mai par le dispositif « **Fonds Renaissance** ». Piloté par la Région Centre Val de Loire, accompagnée par la Banque des territoires et alimenté par les Métropoles et les communautés de communes volontaires, il est **destiné aux entreprises de moins de 20 salariés et aux propriétaires de sites touristiques de la Région**, sur présentation d'un plan de relance. Il permet d'obtenir une avance remboursable allant de 5000€ à 20000€, sans intérêt ni garantie, avec remboursement sur trois ans et différé d'un an.

DISPOSITIFS SANITAIRES

La question des masques conditionne fortement la reprise d'activité, que ce soit sur le modèle à utiliser selon les circonstances ou sur leur disponibilité.

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) propose des recommandations pour aider les entreprises à reprendre leur activité sur site tout en préservant la santé et la sécurité de leurs salariés.

Pour apporter des réponses pratiques, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et la DIRECCTE ont mis en ligne des guides à destination professionnels.

Par ailleurs, de nombreux sites permettent aujourd'hui de s'approvisionner en masques et gels, notamment la plateforme de La Poste, ainsi que la marketplace C discount, et de manière plus locale, l'agence de développement économique Régionale Dév'Up qui propose une carte interactive pour localiser les fabricants et distributeurs d'équipement de protection Covid.

SOLUTIONS DIGITALES

Pour atténuer la chute, voire l'arrêt, d'activité liés aux contraintes sanitaires (mesures de distanciation ou fermeture contrainte pour certains établissements), des solutions numériques peuvent être préconisées, que ce soit simplement pour maintenir le contact avec sa clientèle, ou pour continuer à faire fonctionner son établissement commercial.

Le portail de la transformation numérique des entreprises « France Num » a mis en ligne une page qui liste les informations nécessaires pour franchir ce cap. Par ailleurs, le Ministère de l'économie et des finances promeut une transition douce vers la pratique du Click and Collect.

Pour pratiquer le e-commerce, plusieurs grandes plateformes numériques font bénéficier les TPE/PME d'offres gratuites ou préférentielles qui permettent la commande, le paiement ou la livraison, voire les trois dispositifs en même temps via plusieurs marketplaces.

>> **Retrouver l'intégralité du guide des aides aux entreprises impactées par le Covid 19 sur** <https://tours-metropole.fr/guide-aides-entreprises-covid>

